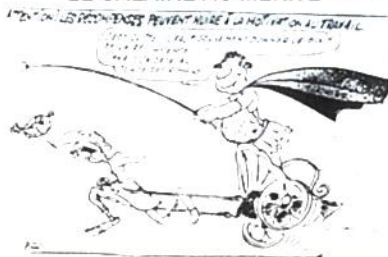


LE SALAIRE AU MERITE



Négociations de salaire 2021

LE COMPTE N'Y EST PAS

Les partenaires sociaux se sont retrouvés ce vendredi 2 avril pour clôturer les négociations de salaire 2021.

La Direction a finalisé les NAO sur les propositions suivantes :

Pour tous

Article 83 surcomplémentaire retraite : + 0,15%

1 Journée congé décès pour la famille par alliance

Jours enfants malades : 5 demi-journées, étendu aux familles recomposées

Pour les Cadres

Augmentation Générale de +0,5 % avec un talon à 375 €

Création d'une commission de Gestion de la Performance

composée du salarié, de son manager, du HRBP et d'un représentant d'une Organisation Syndicale au choix du salarié. Cette commission sera chargée, à la demande du salarié, de traiter les difficultés liées à la définition et à l'évaluation des objectifs.

Pour les Cadres grade 1 à 4 :

Prime de 2% du salaire brut annuel modulée en fonction de l'atteinte des objectifs

Salaire minimum des jeunes Cadres à l'embauche 34000 €

% minimum de l'AI 2022 fixé au niveau de l'INSEE 2021

Pour les OETAM

MPA (Maintien du Pouvoir d'Achat) : INSEE et apurement

APA : Augmentation du Pouvoir d'Achat de 33 € bruts au 1er avril 2021

Prime exceptionnelle 500 € bruts

La **CFE-CGC** se félicite d'avoir contribué à l'aboutissement d'un accord très favorable pour les OETAM. En effet les mesures retenues sont meilleures que celles négociées l'année dernière.

Malheureusement, la Direction est restée sourde aux revendications de la **CFE-CGC** en faveur des Cadres.

La **CFE-CGC** estime que les Cadres, et en particulier les grades 1 à 4, sont les grands perdants de cette négociation de salaire 2021.

La **CFE-CGC** ne signera pas un accord qui ne tient aucun compte des efforts consentis par les Cadres.

La CFE-CGC a défendu avant tout l'intérêt des Cadres, des Agents de Maîtrise et des Techniciens

Contacts : Muriel Bagieu - François Descamps - Thierry Leroy - Xavier Duriez - Frédéric Bouvier

cfe-cgc-roquette@orange.fr